



L'ÉVALUATION PAR LES PAIRS AUX IRSC : DE LA SOUMISSION À LA DÉCISION

Processus d'évaluation par les pairs ⁶

Le processus d'évaluation par les pairs pour le concours de subventions Projet repose sur un groupe d'évaluateurs qui détiennent, individuellement ou collectivement, l'expérience et l'expertise nécessaires pour déterminer la qualité et l'impact potentiel de la recherche proposée ainsi que des activités liées à cette recherche en fonction des objectifs d'évaluation de la possibilité de financement. Ces évaluateurs sont regroupés en comités en fonction de leur expertise et du sujet des demandes présentées.

Les comités d'évaluation par les pairs ont pour responsabilités :

- d'évaluer chaque demande;
- de coter chaque demande;
- de discuter des demandes lors de la réunion en personne du comité et de leur attribuer une cote;
- de recommander un budget et une durée pour soutenir la recherche proposée si la demande est approuvée.



Il est à noter que la recommandation budgétaire n'est incluse que pour les besoins de la simulation interne ou des discussions sur le budget, si l'animateur décide d'en intégrer à la simulation.

Pour effectuer un survol étape par étape du processus d'évaluation par les pairs et obtenir de l'information au sujet des rôles et des responsabilités des membres de comités, veuillez consulter le Guide d'évaluation par les pairs – Projet . Ce document pourrait également être utile aux candidats qui souhaitent mieux comprendre comment les évaluateurs doivent s'y prendre pour évaluer leurs demandes.

6. <https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html>

L'ÉVALUATION PAR LES PAIRS AUX IRSC : DE LA SOUMISSION À LA DÉCISION

Processus d'évaluation par les pairs ⁶


Le processus d'évaluation par les pairs pour le concours de subventions Projet repose sur un groupe d'évaluateurs qui détiennent, individuellement ou collectivement, l'expérience et l'expertise nécessaires pour déterminer la qualité et l'impact potentiel de la recherche proposée ainsi que des activités liées à cette recherche en fonction des objectifs d'évaluation de la possibilité de financement. Ces évaluateurs sont regroupés en comités en fonction de leur expertise et du sujet des demandes présentées.

Les comités d'évaluation par les pairs ont pour responsabilités :

- d'évaluer chaque demande;
- de coter chaque demande;
- de discuter des demandes lors de la réunion en personne du comité et de leur attribuer une cote;
- de recommander un budget et une durée pour soutenir la recherche proposée si la demande est approuvée.




Il est à noter que la recommandation budgétaire n'est incluse que pour les besoins de la simulation interne ou des discussions sur le budget, si l'animateur décide d'en intégrer à la simulation.


Pour effectuer un survol étape par étape du processus d'évaluation par les pairs et obtenir de l'information au sujet des rôles et des responsabilités des membres de comités, veuillez consulter le [Guide d'évaluation par les pairs – Projet](#) . Ce document pourrait également être utile aux candidats qui souhaitent mieux comprendre comment les évaluateurs doivent s'y prendre pour évaluer leurs demandes.

6. <https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html> 

Recherche en santé et analyse comparative fondée sur le sexe et le genre

Les IRSC s'attendent à ce que, dans leur projet de recherche, tous les candidats chercheurs intègrent la perspective du sexe et du genre à leurs plans de recherche, à leurs méthodes, à leurs analyses et à leur interprétation ainsi que dans la diffusion des résultats, au besoin. L'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG) est une approche qui prévoit l'examen systématique des différences liées au sexe (biologiques) et au genre (socioculturelles) entre les hommes, les femmes, les garçons, les filles et les personnes ayant une identité de genre différente. L'accent mis sur les ACSG vise à promouvoir une science rigoureuse et sensible au sexe et au genre, qui permettra d'élargir notre compréhension des déterminants de la santé, pour le bien de tous. La [section ACSG du site web des IRSC](#)  fournit des ressources utiles pour les demandeurs et les évaluateurs, incluant les définitions sur le sexe, le genre et l'ACSG, ainsi que des renseignements sur l'application de l'ACSG à l'élaboration et à l'évaluation des propositions de recherche.

Recrutement pour les comités d'évaluation par les pairs

Les IRSC inviteront des membres du milieu de la recherche en santé à se joindre, en fonction de leur domaine d'expertise, à des comités d'évaluation par les pairs du concours de subventions Projet. Les évaluateurs seront recrutés en fonction d'un ensemble de [critères de sélection](#)  et en consultation avec les présidents et les agents scientifiques des comités. Les présidents jouent aussi un rôle dans la sélection des agents scientifiques de leur comité.

Des comités permanents d'évaluation par les pairs ont été créés pour le concours de subventions Projet. Les membres principaux des comités seront recrutés pour un mandat d'une durée déterminée (habituellement trois ans, ou six concours). À des fins de stabilité, le mécanisme qui sera mis en place pour le renouvellement de la composition des comités prévoit le remplacement annuel d'au plus le tiers des membres. D'autres membres peuvent se joindre aux comités pour les besoins d'un concours précis, en fonction des demandes reçues et des compétences nécessaires pour l'évaluation des projets.

Le renouvellement de la composition des comités permettra de constamment prendre en compte de nouvelles perspectives dans le processus d'évaluation par les pairs.

Attribution des demandes aux comités d'évaluation par les pairs

Les demandes sont attribuées initialement aux comités qui correspondent au premier choix des candidats. En fonction de l'information fournie au moment de l'inscription, le personnel des IRSC examine les attributions initiales aux comités. Si le nombre de demandes est trop important pour un comité en particulier, le comité sera divisé en deux après consultation avec le président et les deux agents scientifiques du comité.



Un seul agent scientifique par comité est nécessaire pour les besoins de la simulation.

Les présidents et les agents scientifiques seront alors invités à revoir l'attribution des demandes pour leur comité selon le [mandat du comité](#). Si une demande cadre davantage avec le mandat d'un autre comité en mesure de mieux l'évaluer, elle pourrait être réassignée. Les IRSC ont le dernier mot en ce qui concerne l'attribution des demandes aux comités d'évaluation par les pairs.

Attribution des demandes aux évaluateurs

Après la confirmation de l'attribution des demandes aux comités d'évaluation par les pairs, les demandes sont assignées aux évaluateurs qui signalent tout conflit d'intérêts et déterminent leur capacité d'évaluer les demandes selon la [Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche](#). Le président et les agents scientifiques du comité d'évaluation par les pairs, en collaboration avec le personnel des IRSC, attribuent chaque demande à trois évaluateurs en fonction de leur déclaration d'expertise.



Pour la simulation, les évaluateurs doivent signer le formulaire de l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité à l'intention des pairs évaluateurs et des observateurs des évaluations par les pairs contenu dans la Trousse avant de recevoir leurs demandes à évaluer. On pourra aussi leur demander, au besoin, de déclarer leur capacité d'évaluation dans le cadre du processus d'attribution des demandes.

Processus de recrutement pour l'évaluation par les pairs

Les présidents du Collège des évaluateurs ont approuvé les critères de sélection applicables au recrutement des présidents, des agents scientifiques et des évaluateurs pour le concours de subventions Projet. Les IRSC recruteront les présidents, les agents scientifiques et les évaluateurs en fonction des critères ci-dessous.

Présidents de comité et agents scientifiques⁷

Expérience considérable* en évaluation par les pairs

- Expérience à titre de président ou d'agent scientifique du comité d'évaluation d'un programme de subventions, ou expérience considérable à titre de membre d'un tel comité
- Rendement antérieur répondant aux plus hauts standards d'évaluation (président et agent scientifique engagés, respect des politiques, rôle bien rempli)
- Statut de **chercheur indépendant** dans une université ou un établissement de recherche
- **Financement d'un des trois organismes subventionnaires fédéraux (ou d'un organisme équivalent)** détenu au cours des cinq dernières années

**Une expérience considérable implique la participation à de multiples activités d'évaluation. Pour répondre aux exigences des demandes en application des connaissances, le président et les agents scientifiques du comité peuvent être sélectionnés en fonction d'une combinaison des critères ci dessus, s'il y a lieu.*

Pairs évaluateurs




Expérience en recherche

- Statut de chercheur indépendant dans une université ou un établissement de recherche

7. <https://cihr-irsc.wgc.ca/f/49807.html>

- Chercheur principal titulaire d'au moins une subvention fédérale récente (ou l'équivalent) ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs

Expérience en évaluation



- Avoir assumé au moins deux fois le rôle de pair évaluateur aux IRSC ou pour un autre organisme reconnu
- Avoir suivi le [module d'apprentissage sur les préjugés dans le processus d'évaluation par les pairs](#) 
- Avoir suivi un [module sur la production d'évaluations de qualité](#) 
- Avoir suivi les [modules d'apprentissage sur le sexe et le genre dans la recherche en santé](#) 

Connaissances, expertise et expérience

- Expertise d'un secteur relevant du mandat des IRSC

Les utilisateurs des connaissances seront recrutés en fonction d'une combinaison des critères ci-dessus, selon le cas. Les demandes qui comportent une composante d'application des connaissances intégrée (ACi) seront évaluées à la fois par des chercheurs et des utilisateurs des connaissances.

Composition des comités d'évaluation par les pairs

Les [listes des membres des comités d'évaluation par les pairs](#)  des concours de subventions Projet sont affichées en ligne une soixantaine de jours après la publication des [décisions relatives au financement](#)  du concours sur le site web des IRSC.⁸

NORMES DE PRATIQUE DES IRSC POUR L'ÉVALUATION PAR LES PAIRS




Lorsqu'ils travaillent pour les IRSC, tous les évaluateurs sont tenus de signer et de respecter les Normes de pratique des IRSC pour l'évaluation par les pairs (NPEP). Pour les besoins de l'évaluation simulée, les participants ont simplement besoin de lire et de comprendre les attentes définies dans les NPEP, qui sont accessibles par le lien fourni à la fin de la présente section.

Les IRSC cherchent à répondre aux plus hautes normes d'excellence et d'intégrité dans l'exercice et la gestion de l'évaluation par les pairs. Ils ont mis en place des mécanismes afin de veiller à ce que les évaluateurs reçoivent le soutien nécessaire pour continuer de satisfaire à ces normes.

L'objectif des normes de pratique des IRSC relatives à l'entente sur l'évaluation par les pairs consiste à promouvoir la transparence et l'excellence en matière d'évaluation en définissant clairement les responsabilités des évaluateurs. L'accord regroupe l'ensemble des principes et des politiques d'évaluation par les pairs des IRSC, permettant à chacun de participer à l'évaluation par les pairs conformément aux normes d'excellence des IRSC.

On demandera aux présidents de concours, aux agents scientifiques et aux évaluateurs d'adhérer à l'Accord sur les normes de pratique des IRSC pour l'évaluation par les pairs avant de participer à une évaluation. Comme pour ce qui est de l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité, les membres des comités qui n'accordent pas leur consentement ne pourront pas participer à l'évaluation par les pairs dans le cadre du concours visé.

Toutes les personnes qui participent à l'évaluation simulée (animateurs, présidents, évaluateurs, etc.) doivent lire les [Normes de pratique des IRSC pour l'évaluation par les pairs](#) .

8. <https://cihr-irsc.wgc.ca/f/49807.html> 

AIDE-MÉMOIRE POUR ASSURER LA QUALITÉ DE L'ÉVALUATION

L'intégrité du système d'évaluation par les pairs repose sur la capacité des évaluateurs d'exercer un jugement impartial et rigoureux. L'aide-mémoire suivant a été établi comme outil pratique pour aider les évaluateurs à appliquer les [critères de qualité de l'évaluation](#) ce qui favorise la cohérence et la justesse des évaluations. Veuillez vous reporter à cet aide-mémoire lorsque vous rédigez vos évaluations.⁹

CRITÈRE	INTERPRÉTATION
CARACTÈRE APPROPRIÉ (PERTINENCE) Les commentaires sont équitables, compréhensibles, confidentiels et respectueux.	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Respecte la Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche<input type="checkbox"/> Absence de commentaires suggérant un préjugé à l'égard du sexe, de l'ethnicité, de l'âge, de la langue, du stade de carrière, de l'établissement d'affiliation ou de l'emplacement géographique du candidat<input type="checkbox"/> Rédaction originale et dans un langage clair et compréhensible<input type="checkbox"/> Absence de commentaires qui pourraient être interprétés comme sarcastiques, irrévérencieux ou arrogants
RIGUEUR L'évaluation est exhaustive, complète et crédible.	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Justification détaillée pour chaque cote, y compris une DESCRIPTION claire et significative des forces et des faiblesses de la demande<input type="checkbox"/> Commentaires correspondant aux cotes attribuées<input type="checkbox"/> Inclusion de tous les critères de sélection applicables et exclusion de tout renseignement non pertinent à l'égard de ces critères<input type="checkbox"/> Commentaires factuels sur la teneur des demandes de subvention<input type="checkbox"/> Absence d'énoncés qui pourraient permettre de douter des connaissances scientifiques ou des compétences de l'évaluateur
UTILITÉ L'évaluation fournit des commentaires répondant aux besoins des évaluateurs, des candidats et des bailleurs de fonds.	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Commentaires constructifs qui peuvent aider les candidats à améliorer leurs demandes futures ou à faire avancer leur recherche<input type="checkbox"/> Évaluation renfermant des renseignements qui permettent à d'autres évaluateurs de comprendre la ou les cotes de l'évaluateur<input type="checkbox"/> Détails suffisants pour permettre aux IRSC d'analyser et d'affiner les éléments du processus d'évaluation

9. <https://cihr-irsc.gc.ca/f/50788.html>

ÉVALUATION D'UNE DEMANDE

Composantes de l'évaluation

Résumé de la proposition de recherche

Les évaluateurs fournissent un résumé de la proposition de recherche pour démontrer leur compréhension des travaux de recherche proposés.

Résumé des progrès réalisés



Il est à noter que certains exemples de demandes fournis dans la Trousse n'incluent pas de résumé des progrès, car cette section n'a été que dernièrement intégrée aux demandes du concours de subventions Projet.

Les évaluateurs doivent également évaluer le résumé des progrès réalisés. Ce document de deux pages appuie la proposition de recherche en donnant aux candidats la possibilité :

- de contextualiser les résultats des activités de recherche à l'appui de la proposition;
- de décrire comment la demande s'inscrit dans le programme de recherche global et pourquoi les fonds demandés sont requis;
 - > Ce document devrait exposer clairement en quoi le budget demandé se distingue des fonds actuellement détenus, le cas échéant, ou expliquer tout chevauchement du financement ou comment la demande de fonds diffère de celles soumises à d'autres organismes de financement (subventions en attente).
- de décrire l'incidence de certains facteurs (p. ex. congé, pandémie de COVID-19) sur l'avancement des travaux.

Il est à noter que le résumé des progrès réalisés est un exposé et non un compte rendu détaillé des progrès et du financement. Le détail du financement figure dans le CV du candidat, et le résumé des progrès réalisés est complété par d'autres éléments de la demande.

Cotes

Avant la réunion du comité, les évaluateurs attribuent à chaque demande leur cote initiale à une décimale. Il est à noter que les évaluateurs n'ont pas à s'en tenir à cette cote initiale, ils peuvent la modifier à la réunion du comité.

Forces et faiblesses du projet

Les évaluateurs feront aussi état des forces et des faiblesses du projet en fonction des critères d'évaluation.

Nous encourageons les évaluateurs à indiquer les forces et les faiblesses pour chaque critère d'évaluation; les forces et les faiblesses qui ont contribué à la cote de la demande **doivent être clairement énoncées**, car elles remplissent deux fonctions :

- fournir aux autres évaluateurs chargés de la demande une justification pour la cote attribuée;
- fournir de la rétroaction aux candidats.

Prise en compte du sexe et/ou du genre dans la proposition de recherche

Les évaluateurs doivent fournir des commentaires au sujet de la prise en compte du sexe (en tant que variable biologique) et/ou du genre (en tant que déterminant socioculturel de la santé), et indiquer s'il s'agit d'une force ou d'une faiblesse, ou encore si ces notions ne s'appliquent pas au projet. Les évaluateurs devront également fournir des recommandations aux candidats sur la façon dont ils pourraient améliorer leurs demandes en ce qui concerne la prise en compte du sexe et du genre. Des ressources utiles pour cette évaluation sont fournies dans le site web des IRSC.¹⁰

Échelle de cotation

L'échelle de cotation varie entre 0,0 et 4,9. Le tableau ci-dessous présente l'échelle de cotation et les définitions. Les évaluateurs sont encouragés à utiliser l'ensemble de l'échelle de cotation.

DESCRIPTEUR	INTERVALLE	DÉFINITION
Exceptionnel	4,5 – 4,9	La demande fait preuve d'excellence à l'égard de la plupart ou de la totalité des aspects pertinents. Il peut y avoir des lacunes minimales.
Excellent	4,0 – 4,4	La demande fait preuve d'excellence à l'égard d'une bonne partie des aspects pertinents, et se révèle acceptable à l'égard de tous les autres. Des améliorations sont possibles.
Bon	3,5 – 3,9	La demande fait preuve d'excellence à l'égard de quelques aspects pertinents et se révèle acceptable à l'égard de tous les autres. Des améliorations s'imposent.
Passable	3,0 – 3,4	La demande traite des aspects pertinents d'une manière générale. Des améliorations importantes s'imposent.
Médiocre	0,0 – 2,9	La demande ne présente pas d'arguments suffisamment convaincants ou présente des lacunes ou des failles importantes.

Considérations générales

Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)

Les évaluateurs doivent évaluer la productivité dans son ensemble (c.-à-d. non seulement en fonction des publications) et examiner la situation du candidat (p. ex., stade de carrière, historique de congé). Les IRSC ont signé la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), qui reconnaît que les résultats de

10. <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/49564.html> 

recherche ne se limitent pas à la publication d'articles dans les revues, mais qu'ils peuvent comprendre un large éventail de produits. On encourage les évaluateurs à en tenir compte dans leur évaluation.

Le module d'apprentissage Préjugés dans l'évaluation par les pairs vous aidera à vous familiariser avec l'application concrète des principes de la DORA, c'est-à-dire dans le contexte de vos évaluations. En plus du module, nous vous invitons à approfondir votre connaissance de la DORA et à découvrir les pratiques à adopter et à éviter dans vos évaluations ainsi que des exemples de commentaires contraires aux principes énoncés dans la DORA.



Les principes énoncés dans la DORA concernent l'ensemble des critères de sélection du concours de subventions Projet et tout particulièrement ceux qui s'appliquent à l'évaluation de l'expertise, de l'expérience et des ressources.

Considérations liées à l'intelligence artificielle

Malgré l'essor de puissants outils d'intelligence artificielle, les pairs évaluateurs sont responsables de lire les demandes qui leur sont attribuées et de rédiger des évaluations justes et rigoureuses. Nos collègues des National Institutes of Health ont récemment indiqué que le fait de copier et de coller des demandes, des propositions ou des documents de réunion dans des plateformes d'intelligence artificielle constitue une violation de confidentialité.

Les questions relatives au plagiat sont abordées dans le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche. Les évaluateurs doivent aussi connaître les lignes directrices énoncées par le Collège des évaluateurs sur la qualité de l'évaluation.




L'utilisation de l'intelligence artificielle est un phénomène qui évolue rapidement, et nous travaillons déjà avec nos collègues des trois organismes sur la meilleure façon de fournir des directives cohérentes au milieu de la recherche canadienne à ce sujet.

Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG)

Les IRSC s'attendent à ce que les candidats intègrent le sexe et le genre à leur plan de recherche lorsqu'il y a lieu. L'ACSG est une approche qui prévoit l'examen systématique des différences liées au sexe (biologiques) et au genre (socioculturelles) entre les hommes, les femmes, les garçons, les filles et les personnes ayant une identité de genre différente. L'accent mis sur les ACSG vise à promouvoir une science rigoureuse et sensible au sexe et au genre, qui permettra d'élargir notre compréhension des déterminants de la santé, pour le bien de tous.


Qu'attend-on des évaluateurs?

Lors de l'évaluation d'une demande pour la prise en compte du sexe et/ou du genre, les évaluateurs doivent :

- **Suivre un des modules de formation offerts sur la prise en compte du sexe et/ou du genre**
 - > [Introduction à la prise en compte du sexe et du genre en science fondamentale](#)  (8 min.)
 - > [Introduction à la prise en compte du sexe et du genre en recherche clinique et épidémiologique](#)  (11 min.)
- **Les personnes qui désirent en savoir plus sur le sujet sont invitées à regarder la vidéo qui suit :**
 - > [Vidéo YouTube des IRSC sur l'évaluation de la prise en compte du sexe et du genre en recherche](#) 
- **Lire la section intitulée « Autres renseignements sur le projet »** pour obtenir un aperçu général des éléments qui doivent être pris en compte par les candidats relativement au sexe et/ou au genre. Les candidats utilisent cette section pour indiquer s'ils ont pris en compte le sexe et/ou le genre dans le plan de recherche, dans les méthodes, dans l'analyse et dans l'interprétation et/ou la diffusion de leurs résultats, et pour justifier brièvement leur décision. (Remarque : Cette section ne figure que dans les demandes de subventions Projet les plus récentes.)

- **Évaluer de manière critique la proposition complète** afin de déterminer si le sexe et/ou le genre ont été correctement intégrés dans l'ensemble de la demande ou si l'exclusion du sexe et/ou du genre était justifiée.
- **Indiquer si la prise en compte du sexe et/ou du genre était une force ou une faiblesse, ou si elle ne s'appliquait pas à la proposition**, et fournissez des recommandations aux candidats sur la manière dont ils pourraient améliorer leurs demandes en ce qui concerne la prise en compte du sexe et/ou du genre.
- **Intégrer son évaluation dans la cote globale attribuée à la demande de subvention (s'il y a lieu)** Bien qu'aucune cote distincte ne soit associée à l'évaluation du sexe et/ou du genre, les évaluateurs doivent prendre en considération le sexe et/ou le genre dans leur évaluation du **sous-critère « Approches et méthodes »** (si l'évaluateur estime que la prise en compte du sexe et/ou du genre s'applique).

Lors de la réunion du comité, les évaluateurs doivent discuter de la prise en compte du sexe et/ou du genre dans la proposition **avant d'attribuer une cote consensuelle**.

La [section ACGS du site web des IRSC](#)  fournit des ressources utiles aux candidats et aux évaluateurs, notamment les définitions du sexe, du genre et de l'ACGS établies par les IRSC, ainsi que des renseignements sur l'application de l'ACGS à l'élaboration et à l'évaluation des propositions de recherche. Elle présente aussi les aspects clés à prendre en considération pour l'évaluation de l'intégration appropriée du sexe et/ou du genre dans une proposition de recherche.

- [Comment intégrer le sexe et le genre à la recherche](#) 
- [Une série de considérations clés servant à l'évaluation de l'intégration du sexe et du genre en recherche](#) 

Évaluation des demandes soumises en français

En tant qu'organisme fédéral de financement de la recherche en santé du Canada, les IRSC :

- s'engagent à appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à travers les programmes de recherche libre et priorisée. Ceux-ci peuvent :
 - > appuyer la recherche qui s'intéresse aux déterminants de la santé et aux besoins particuliers des CLOSM,
 - > appuyer la production et la mobilisation de connaissances sur les questions relatives aux CLOSM (p. ex. l'accès aux soins/services de santé dans la langue officielle de son choix, l'état de santé des populations des CLOSM);
 - > appuyer des projets de recherche en santé menés par des chercheurs des CLOSM.
- s'engagent à appuyer le développement des CLOSM en incitant les chercheurs à prendre en compte les questions liées aux langues officielles et aux CLOSM dans le développement de leurs projets de recherche, indépendamment du domaine de recherche;
- encouragent les chercheurs à soumettre leurs demandes de financement dans la langue officielle de leur choix.

Depuis 2019

Deux pages additionnelles seront désormais allouées pour les propositions de recherche présentées en français dans le cadre du concours de subventions Projet. Cette disposition permettra d'assurer un espace équitable pour les demandes écrites dans l'une ou l'autre des langues officielles, puisque des sources démontrent que des documents rédigés en français nécessitent environ 20 % plus d'espace que des documents semblables en anglais.

Critères de sélection

Dans cette section, chaque sous-critère lié au concept et à la faisabilité est décrit plus en détail. On donne également un résumé du guide d'interprétation et des considérations pour chaque sous-critère. Ces renseignements sont fournis à titre indicatif pour aider à l'évaluation de la demande.

Veillez noter qu'au moment d'interpréter les critères de sélection, il faut garder à l'esprit que la proposition puisse seulement avoir un impact fondamental ou mécaniste, qui est tout aussi important qu'un impact translationnel. L'impact ne se limite pas à la pertinence sur le plan clinique à court terme. Les évaluateurs doivent déterminer si les travaux permettront des avancées considérables dans le domaine de recherche proposé.



Les évaluateurs donnent une seule cote qui tient compte des trois critères d'évaluation, soit 1) l'importance et l'impact de la recherche, 2) les approches et les méthodes et 3) l'expertise, l'expérience et les ressources. Nous voulons donner aux évaluateurs la souplesse de pondérer les critères de la manière qu'ils jugent appropriée, compte tenu du contexte de la demande évaluée.

Critère 1 – Concept

- Importance et impact de la recherche

Critère 2 – Faisabilité

- Démarches et méthodes
- Expertise, expérience et ressources



Les évaluateurs doivent tenir compte du stade de la carrière, du domaine de recherche et de l'établissement des candidats lorsqu'ils évaluent chaque critère. La démonstration devrait être manifeste par rapport à leurs pairs dans des domaines et à des stades de carrière semblables.

Critère 1 – Concept

Sous-critère : Importance et impact de la recherche

1. L'idée du projet est-elle créative?
 - L'idée du projet fait partie des meilleures à avoir été formulées dans son domaine et découle de pistes de recherche nouvelles, progressives, novatrices ou à risque élevé; de recherches nouvelles ou adaptées en science fondamentale, sur les soins de santé, sur les systèmes de santé ou les résultats sur la santé. S'il y a lieu, il faut tenir compte des approches ou méthodes pour l'application des connaissances ou la commercialisation, ainsi que des occasions d'appliquer les résultats de la recherche à l'échelle nationale et internationale.
2. L'idée du projet repose-t-elle sur un fondement solide?
 - Le projet repose sur une intégration logique des concepts.
3. Le projet comporte-t-il un but et des objectifs généraux bien définis?
 - Le but et les objectifs généraux du projet sont clairs et bien définis.
 - Le but énonce la raison d'être du projet et ce qu'il devrait permettre d'accomplir en définitive.
 - Les objectifs définissent clairement les pistes de recherche proposées et les activités nécessaires à l'atteinte du but.
 - Les retombées proposées du projet (c.-à-d. les résultats prévus) sont clairement décrites et conformes aux objectifs.

4. Les contributions prévues du projet sont-elles susceptibles de faire progresser les connaissances fondamentales ou appliquées en santé, le système de soins de santé ou les résultats sur la santé?
 - Le contexte et les besoins (problèmes ou lacunes) du projet sont décrits clairement.
 - Les contributions prévues (p. ex. publication dans des revues à comité de lecture) sont définies clairement et devraient être importantes et liées au contexte de la question ou de la lacune ciblée.
 - Les contributions prévues sont réalistes (c.-à-d. qu'elles découlent directement des retombées du projet, et non qu'elles y sont reliées secondairement).

Éléments à prendre en considération

Ce sous-critère n'est pas conçu pour évaluer la faisabilité du projet, l'expertise des candidats ou le potentiel de réussite. Ces aspects sont couverts par le deuxième critère (faisabilité).

La recherche devrait être axée sur la résolution d'une question (p. ex. hypothèse ou interrogation, problème, besoin ou lacune) liée à un aspect du vaste domaine de la santé (recherche biomédicale fondamentale, connaissances liées à la santé, soins de santé, systèmes de santé ou résultats sur la santé).

Selon sa nature, le projet peut être axé sur la recherche ou l'application (la mobilisation) des connaissances ou encore la commercialisation. De plus, encore selon la nature du projet, la justification peut être bien étayée par des données probantes (p. ex. examen de la littérature, recherche antérieure, analyse du contexte, étude de marché, information obtenue des intervenants ou de partenaires). Toutefois, ce niveau de justification n'est pas obligatoire pour tous les types de projets (p. ex. pistes de recherche à risque élevé).

Lorsque les projets sont principalement axés sur la mise en œuvre ou l'application des connaissances/la commercialisation (mise en pratique des résultats de la recherche), l'importance de la recherche devrait être corroborée par les intervenants et partenaires concernés (c.-à-d. ceux qui pourraient directement profiter des retombées du projet).

Considérations du comité de la recherche en santé autochtone (IHR)

Le projet de recherche proposé doit s'inscrire dans les priorités des Premières Nations, des Inuits et/ou des Métis et avoir le potentiel de générer des résultats importants du point de vue des participants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que de la population en général.

Recherche en santé mondiale

Les projets axés sur la santé mondiale, ou comportant des collaborations avec l'étranger, sont admissibles au Programme de subventions Projet. Les IRSC s'intéressent à toutes les idées de recherche (de la recherche fondamentale à la recherche appliquée) ayant le potentiel d'améliorer les connaissances liées à la santé ou les résultats sur la santé au Canada et dans le monde.



Critère 2 – Faisabilité

Sous-critère : Approches et méthodes


1. Les approches et les méthodes conviennent-elles à la réalisation des retombées et des contributions proposées dans le but de faire progresser les connaissances liées à la santé, les soins de santé, les systèmes de santé ou les résultats sur la santé?
 - Les approches, les méthodes ou les stratégies de recherche, d'application des connaissances ou de commercialisation sont bien définies, et leur emploi justifié dans la poursuite des objectifs du projet.
 - Le sexe (comme variable biologique) et/ou le genre (comme facteur socioculturel) sont pris en compte dans le plan de recherche, les méthodes, l'analyse, l'interprétation ou la diffusion des conclusions.
 - Les occasions de maximiser les contributions du projet en vue de faire progresser les connaissances liées à la santé, les soins de santé, les systèmes de santé ou les résultats en matière de santé devraient être recherchées et planifiées de manière proactive, mais elles peuvent également se présenter à l'improviste.

2. L'échéancier et les livrables du projet sont-ils réalistes?
 - L'échéancier du projet convient aux activités proposées. Les principaux jalons et livrables du projet sont conformes aux objectifs et réalistes au regard de la durée du projet.
3. La proposition fait-elle mention de difficultés potentielles et de stratégies d'atténuation appropriées?
 - La proposition aborde les principaux défis scientifiques, techniques ou organisationnels, et décrit un plan réaliste pour y faire face. On ne s'attend pas à une liste exhaustive.

Considérations liées au sexe et au genre (s'il y a lieu)

Les données probantes montrent que les différences biologiques, et sociales entre les femmes et les hommes contribuent aux différences dans les risques liés à la santé, l'utilisation des services de santé, l'interaction avec le système de santé et les résultats sur le plan de la santé. La prise en compte du sexe et du genre dans la recherche en santé peut contribuer à améliorer la rigueur, la reproductibilité et l'applicabilité de la recherche en santé. Les IRSC s'attendent à ce que tous les candidats intègrent les aspects associés au sexe et au genre à leurs plans de recherche, lorsqu'il y a lieu, comme cela est indiqué sur la page web intitulée [Le sexe et le genre dans la recherche en santé](#) . Les ressources pour aider les évaluateurs dans leurs évaluations de la prise en compte du sexe et du genre dans le plan de recherche des demandes sont disponibles sur le [site web des IRSC](#) .

Considérations du comité de la recherche en santé autochtone (IHR)

En plus de démontrer l'excellence scientifique (occidentale, autochtone ou les deux), la demande doit montrer comment l'approche et les méthodes de recherche proposées respectent les valeurs et les systèmes de connaissances et d'échange des résultats autochtones, ainsi que le [chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois conseils 2 \(Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada\)](#)  ou les lignes directrices en matière d'éthique de l'organisation ou de la communauté autochtone partenaire, ou encore expliquer clairement pourquoi d'autres lignes directrices ont été élaborées et entérinées par l'instance de gouvernance pertinente.

Autres aspects à prendre en considération

- Les demandes présentées dans le cadre des concours de subventions Projet peuvent comprendre une approche d'application des connaissances intégrée ou être axées sur l'application des connaissances, et inclure au moins un utilisateur des connaissances et un chercheur. Les IRSC définissent un utilisateur des connaissances comme une personne susceptible d'utiliser les connaissances issues de la recherche pour prendre des décisions éclairées au sujet de politiques, de programmes ou de pratiques en matière de santé. Un utilisateur des connaissances peut être, entre autres, un praticien, un responsable des politiques, un éducateur, un décideur, un administrateur des soins de santé ou un dirigeant communautaire, ou encore un représentant d'un groupe de patients, d'un organisme de bienfaisance dans le domaine de la santé, d'un organisme non gouvernemental ou des médias.
- Les IRSC définissent l'application des connaissances intégrée comme une approche par laquelle les chercheurs et les utilisateurs des connaissances s'unissent pour façonner le processus de recherche – tout d'abord, en établissant ensemble les questions de recherche, en déterminant la méthodologie, en participant à la collecte des données et au développement des outils, en interprétant les conclusions et en contribuant à disséminer les résultats de la recherche.
- Les concepts, les approches et les méthodologies varient selon les projets (p. ex. domaine de recherche, public visé) et devraient proposer une approche d'application des connaissances, s'il y a lieu, adaptée à la nature des retombées prévues.


Sous-critère : Expertise, expérience et ressources

1. Les candidats possèdent-ils l'expérience et l'expertise voulues pour diriger le projet et produire les retombées et contributions attendues?
 - Les candidats démontrent qu'ils possèdent collectivement l'expertise et l'expérience voulues pour mener le projet à bien (c.-à-d. produire les retombées et les contributions proposées).
 - Les rôles et responsabilités de chaque candidat sont clairement décrits et reliés aux objectifs du projet.

2. Le niveau d'engagement des candidats est-il suffisant?
 - Le niveau d'engagement (p. ex. en temps et autres contributions) de chaque candidat devrait être compatible avec les rôles et responsabilités décrits.
3. Le projet a-t-il lieu dans un contexte (établissement d'enseignement ou autre organisme) facilitant sa réalisation et sa réussite?
 - Les candidats ont accès à l'infrastructure, aux installations, au personnel de soutien, aux appareils ou aux fournitures nécessaires pour :
 - > remplir leur rôle respectif;
 - > collectivement gérer et créer les retombées proposées et produire les contributions proposées.
4. Le candidat démontre-t-il adéquatement sa productivité et les progrès de son programme de recherche?
 - Dans son résumé des progrès réalisés, le candidat doit :
 - > décrire ses réalisations les plus pertinentes;
 - > démontrer sa productivité.



Il est à noter que cet élément du sous-critère ne s'applique qu'aux demandes contenant la section Résumé des progrès. Les exemples de demandes fournis dans la Trousse n'incluent pas de résumé des progrès, car cette section n'a été que dernièrement intégrée aux demandes du concours de subventions Projet.

Les évaluateurs doivent évaluer la productivité dans son ensemble (c.-à-d. non seulement en fonction des publications) et examiner la situation du candidat (p. ex., stade de carrière, historique de congé). Les IRSC ont signé la [Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche](#)  (DORA), qui reconnaît que les résultats de recherche ne se limitent pas à la publication d'articles dans les revues, mais qu'ils peuvent comprendre un large éventail de produits. On encourage les évaluateurs à en tenir compte dans leur évaluation.

Considérations du comité de la recherche en santé autochtone (IHR)

- Le caractère approprié de la composition de l'équipe sera évalué en fonction de l'expérience scientifique (occidentale, autochtone ou les deux) et des compétences globales, de même que de l'expérience de recherche communautaire avec les populations autochtones, de la feuille de route et de la pertinence des expériences antérieures, notamment l'expertise en lien avec le vécu autochtone.

Autres aspects à prendre en considération


- La combinaison d'expertise nécessaire varie selon les projets. Les demandes comportant une approche d'application des connaissances intégrée ou axées sur l'application des connaissances doivent inclure des utilisateurs des connaissances qui aideront à définir ou à peaufiner les questions de recherche, à éclairer le plan de recherche, à effectuer la recherche, à interpréter les résultats, à comprendre la population cible, à diriger les activités de dissémination, etc. Les utilisateurs des connaissances peuvent aussi être responsables, et se porter garants, de l'application ou de la mise en pratique des retombées du projet. La nature, l'étendue et la somme d'expérience et de contributions des candidats devraient être évaluées en fonction du stade de carrière des candidats.
- Les candidats qui ont pris des congés au cours des sept dernières années (p. ex. congé parental, de deuil, médical ou administratif) peuvent joindre un document PDF (aucune limite de pages) pour inclure leurs publications durant la période de temps équivalente aux congés. La durée du congé pendant les sept dernières années doit être indiquée dans cette pièce jointe. Veuillez noter que les congés doivent avoir été inclus dans la section appropriée du CV. Les évaluateurs doivent prendre connaissance de ce document pour s'assurer d'avoir un profil précis des réalisations et des activités de recherche du candidat.

- L'environnement d'un projet devrait être évalué d'après sa capacité à soutenir les activités proposées. Les établissements fonctionnent souvent comme des environnements « en réseaux » ou des réseaux interdisciplinaires. Les évaluateurs doivent tenir compte du fait que les établissements de taille modeste ou les centres de recherche affiliés peuvent avoir accès à des ressources ou à des services par l'intermédiaire de réseaux, ou par voie d'entente contractuelle.

Recommandation budgétaire



*Il est à noter que les activités faisant partie de la simulation sont semblables à celles d'une évaluation par les pairs en contexte réel. Cependant, le budget et sa durée **sont exclus des discussions de l'évaluation simulée**, à moins qu'il ne s'agisse d'une évaluation simulée interne utilisant des demandes réelles fournies par votre établissement.*

La détermination du budget ne doit pas être prise en compte dans l'évaluation scientifique; elle ne doit donc pas influencer sur la cotation des demandes. Toutefois, les IRSC consulteront les évaluateurs au sujet des budgets et des durées. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la [section 4.2.3 du Guide d'évaluation par les pairs – Projet](#) . Les IRSC se réservent le droit de déterminer le montant final accordé aux subventions.

PARTICIPER À UNE RÉUNION DE COMITÉ

Après avoir effectué leurs évaluations à la maison, les participants se réunissent afin :

- de suivre les étapes ci-dessous pour évaluer les demandes présentées dans le cadre d'une possibilité de financement;
- d'attribuer une cote aux demandes selon des critères d'évaluation définis de sorte que les IRSC disposent d'un classement aux fins de l'octroi des fonds;
- de formuler des recommandations quant au budget proposé dans les demandes.

Séquence des étapes de la réunion de comité

<p>1. Aperçu du processus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'animateur donne un aperçu de la simulation, y compris des étapes décrites ci-dessous, et effectue un rappel sur l'assurance de la qualité des évaluations • (Pour allégée simulée) Les participants forment de petits comités (de 6 à 8 évaluateurs en plus d'un président et d'au moins un agent scientifique). • Tous les participants se présentent à tour de rôle
<p>2. Cotation initiale des demandes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le président annonce la demande qui doit être évaluée. • Le président annonce qui sont les évaluateurs en conflit; ceux-ci doivent ensuite quitter la salle (ne s'applique pas à toutes les simulations). • Le président annonce qui sont les évaluateurs. • Les évaluateurs désignés dévoilent leur cote initiale. Les animateurs utilisent la Fiche de notation pour consigner les cotes initiales des évaluateurs ou tous les participants reçoivent la Fiche de notation pour consigner les cotes

<p>3. Les évaluateurs présentent la demande et leur évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluateur principal (c'est-à-dire l'évaluateur n° 1) présente un résumé (~5 minutes) de la proposition et expose son évaluation, en décrivant les forces et les faiblesses de la proposition, y compris les commentaires sur la prise en compte du sexe et/ou du genre dans le plan de recherche, les méthodes, l'analyse et/ou la diffusion des résultats, le cas échéant. • Les évaluateurs secondaires (c'est-à-dire les évaluateurs n° 2 et 3) s'attardent ensuite sur les points où ils sont en accord et en désaccord avec les autres évaluateurs et ils discutent des points qui n'ont pas encore été abordés.
<p>4. Discussion en groupe</p>	<p>Le président entame et anime la discussion du comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évaluateurs sont encouragés à y participer. • La discussion devrait porter sur les éléments de la demande mis en évidence durant les évaluations, en particulier ceux sur lesquels repose sa cote. • Les divergences d'opinions entre les évaluateurs doivent faire l'objet de discussions. • y Si les évaluateurs assignés n'ont pas fait de commentaire sur les éléments de la demande relatifs au sexe et/ou au genre, le président leur demandera, ainsi qu'aux autres membres du comité, de faire des commentaires sur l'intégration d'une ACSG dans la proposition, s'il y a lieu. Ces commentaires doivent être consignés dans les notes de l'agent scientifique, en suivant le gabarit pour les notes de l'agent scientifique, et doivent être émis avant de discuter de la cote consensuelle.
<p>5. Agent scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent scientifique prend des notes sur les éléments clés de la discussion en utilisant le gabarit pour les notes de l'agent scientifique. Les notes sont lues au comité à des fins de validation/ d'approbation.
<p>6. Cote consensuelle établie par les évaluateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le président demande aux évaluateurs concernés d'en arriver à une cote consensuelle. Les évaluateurs peuvent se référer à l'échelle de cotation pour les guider dans l'attribution de leur cote. • Si un consensus ne peut être atteint, le président déterminera la cote consensuelle en effectuant la moyenne des cotes attribuées par les évaluateurs après la discussion. • Les animateurs utilisent la Fiche de notation pour consigner les cotes initiales des évaluateurs OU tous les participants reçoivent la Fiche de notation pour consigner les cotes.

<p>7. Cotations individuelles du comités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du comité sont invités à coter la demande; un écart de $\pm 0,5$ par rapport à la cote consensuelle est permis. • Les animateurs utilisent la Fiche de notation pour consigner les cotes initiales des évaluateurs OU tous les participants reçoivent la Fiche de notation pour consigner les cotes. • Le président et les agents scientifiques ne votent pas.
<p>8. Points à signaler</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Questions éthiques, admissibilité, utilisation de cellules souches humaines, autres préoccupations, recherche d'intérêt général (en particulier les demandes dont la cote et le niveau attribués par le comité sont élevés)
<p>9. Agent scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent scientifique lit les notes finales à des fins de validation/ d'approbation par le comité.
<p>10. (facultatif) Séance de récapitulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur les leçons apprises et questions des évaluateurs plus expérimentés (présidents). Tous les comités (s'il y en a plus d'un) doivent se rassembler pour cette discussion